

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2009

ABSENTS : LACOUR D. (Excusé)

Procuration est donnée par MH VUAILLAT à V. BENOIT

Procuration est donnée par L. PAVIOT à MC. DI GIUSEPPE

Procuration est donnée par V. PITTION à V. RAVET

Procuration est donnée par T. CHERGUI à V. JACQUENOD

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observation.

OBJET : COMPTE RENDU DES DECISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE SUR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Victor JACQUENOD

1 – En vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été conférée en date du 20/04/2008, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a signé les documents suivants :

- ◆ Contrat d'engagement de Madame Mehriban BARAZ pour exercer les fonctions d'Agent d'entretien dans les bâtiments communaux pour la période du 28 Septembre 2009 au 30 Septembre 2010 inclus à raison de 35 h par semaine.
- ◆ Contrat d'engagement de Monsieur POZO David pour exercer les fonctions d'Agent d'entretien saisonnier au Service Espaces Verts à compter du 31 Octobre 2009 jusqu'au 30 Avril 2010 inclus à raison de 35 h par semaine.
- ◆ Contrat d'engagement de Monsieur Edin HATIC pour exercer les fonctions d'Agent d'Entretien au Services Espaces Verts pour la période du 1^{er} Octobre 2009 au 31 Octobre 2009 inclus à raison de 35h par semaine.
- ◆ Contrat d'engagement de Monsieur Ian Raymond WATSON pour exercer les fonctions d'Agent d'Entretien au Services Voirie Festivités à compter du 18 novembre 2009 au 17 Mai 2010, pour le remplacement d'un agent malade à raison de 35h par semaine.
- ◆ Contrat d'engagement de Mademoiselle BOGDANOVIC Susana pour exercer les fonctions de Responsable de la Résidence DALLEX-ALLOMBERT en qualité d'Assistant Socio-Educatif à compter du 1^{er} Septembre 2009 pour une durée de deux ans à raison de 35h par semaine.
- ◆ Contrat d'engagement de Madame CORTINOVIS Nadine pour exercer les fonctions d'Agent polyvalent à la Résidence Dallex Allombert pour la période du 02 Décembre 2009 au 1^{er} Décembre 2010 inclus à raison de 28 h par semaine.
- ◆ Contrat de séjour à la Résidence DALLEX-ALLOMBERT de Madame RENOUD Mauricette, à partir du Dimanche 25 Octobre 2009 pour un logement T2.
- ◆ Contrat de séjour temporaire à la Résidence DALLEX-ALLOMBERT de Madame PERRET Irène, à partir du Mercredi 24 Juin 2009 pour un logement T1.

- ◆ Convention avec Mademoiselle NABAIS Laurie et le Lycée Professionnel Privé Rural de l'AIN à NANTUA (AIN) pour un stage à la Résidence DALLEX-ALLOMBERT pour la période du Lundi 04 Janvier 2010 au Samedi 23 Janvier 2010 inclus, soit trois semaines, à raison de 35 h par semaine.
- ◆ Convention avec Mademoiselle DALLOZ BOURGUIGNON Morgane et le Collège SAINT JOSEPH à OYONNAX (AIN) pour des séquences éducatives à la Résidence DALLEX-ALLOMBERT pour la période du Mercredi 16 Décembre au Vendredi 18 Décembre 2009 inclus, de 10 H 00 à 17 H 00.
- ◆ Convention de mise à disposition annuelle du Groupe Scolaire Maternel « Les Sources » à titre gratuit au profit de l'Association Pourquoi pas moi afin de dispenser d'un atelier de chant à compter du 09 Septembre 2009.
- ◆ Contrat d'engagement avec l'Orchestre « Michel et Nanou » à ELOISE pour l'animation du 14 Juillet 2010 de 12 H 00 à 19 H 00 sur la Pl de l'Hôtel de Ville pour un montant TTC de 900 €.
- ◆ Convention d'utilisation du Gymnase du Pré des Saules pour la Saison 2009-2010 avec :
 - ◆ L'Association ZAC Action
 - ◆ L'Ecole Primaire du Pré des Saules de BELLIGNAT
 - ◆ Le Lycée Arbez Carme
 - ◆ L'Association Foot Vétérans de BELLIGNAT
 - ◆ l'INSA Site de Plasturgie
 - ◆ l'Amicale du Lycée Arbez Carme
 - ◆ le Tennis Club d'Oyonnax
 - ◆ le Comité d'œuvres Sociales de BELLIGNAT
 - ◆ L'Association Spéléo des Naturalistes d'Oyonnax
 - ◆ Le Centre Social et Culturel J. Prévert
 - ◆ Le Tennis Club de BELLIGNAT
- ◆ Convention d'utilisation du Complexe Sportif Intercommunal Sud pour la Saison 2009-2010 avec :
 - ◆ L'Association U.S. Veyziat
 - ◆ L'Association Foot Vétérans d'Oyonnax
 - ◆ L'Association PVFC de BELLIGNAT
- ◆ Convention de mise à disposition du Centre Nautique d'Oyonnax pour la pratique de la natation avec l'Ecole Primaire "Les Sources" pour la période du 21 Septembre 2009 au 29 Janvier 2010, le mardi, pour un montant de 25 € TTC par créneau.
- ◆ Contrat relatif à l'exécution des services de transport d'élèves pour l'année scolaire 2009-2010 avec la Sté TRANS-JURA CARS
 - Transport aux groupes scolaires « les Sources »
 - Transport du Pré des Saules au Restaurant scolaire
 - Transport ski de fonds
 - Transport divers (stade – centre nautique – centre culturel – gymnase...)
- ◆ Devis pour l'achat de médailles gravées pour les élus, les anciens élus ayant rempli leur fonctions lors du précédent mandat et les agents municipaux comptant vingt années et plus de mandature pour un montant TTC de 549.36 € .
- ◆ Avenant modificatif du contrat EDF pour l'Aire de Sport (optimisation) .

- ◆ Contrat avec ISS Hygiène Services pour le nettoyage des conduits d'évacuation des buées grasses de cuisine à la Résidence Dallex Allombert pour un montant TTC de 538.20 € et pour le Chalet pour un montant de 299 € TTC
- ◆ Devis de la Société SOCOTEC pour la mission CTI du ré-aménagement de la ferme ALLOMBERT pour un montant TTC de 5 350.00 €.
- ◆ Contrat de service avec EDF pour l'émission d'une facture regroupant l'ensemble des sites de consommation de la Commune, pour une durée de trois ans, pour un montant H.T de 504 € a compter du 1^{er} Janvier 2010
- ◆ Devis de Pages Jaunes pour la parution spécifique annuaire et site internet pour un montant TTC 748.70 €.
- ◆ Contrat d'entretien avec l'Entreprise Tout pour le clocher pour l'entretien et la révision des installations de l'église pour un montant HT 280 €.
- ◆ Devis de la SARL LES MORELLES pour le fleurissement des services espaces verts pour un montant TTC de 5 310.95 €.
- ◆ Devis de la SARL LES MORELLES pour l'aménagement de l'ilot central de la rue des écoles pour un montant TTC de 850.86 €.
- ◆ Devis de la Sté VERNER Export pour le fleurissement des services espaces verts pour un montant TTC de 1 202.43 €.
- ◆ Devis des Ets LAURAND pour l'achat de ponceaux pour le Parc des Sources pour un montant TTC de 6418.98 €.
- ◆ Devis des Ets INEO SUEZ pour l'installation de luminaires au Parc de loisirs pour un montant TTC de 5806.58 €.
- ◆ Devis des Ets COTE ROUTE AYME pour l'entretien du véhicule RENAULT pour un montant TTC de 2374.87 €.
- ◆ Devis des Ets SEMAT pour l'achat de pièces de rechange pour la balayeuse pour un montant TTC de 6 367.95 €.
- ◆ Devis des Ets MARMETH pour la location de balayeuse pour un montant TTC de 3 480.36 €.
- ◆ Devis de la SARL CRAUSAZ pour l'achat d'une fraise à neige pour un montant TTC de 2 807.11 €.
- ◆ Devis de la Société INEO RESEAUX SUD EST pour la pose de nouvelles prises pour illuminations pour un montant TTC de 3 012.12 €.
- ◆ Devis de la Société INEO RESEAUX SUD EST pour la mise en place d'une horloge dans un coffret de commande pour un montant TTC de 6 194.61 €.

- ◆ Devis de la Société SIGNAUX GIROD pour l'achat de panneaux priorité à droite sur le CD 111 pour un montant TTC de 663.30 €.
- ◆ Devis du Groupe PAREDES pour l'achat de produits d'entretien pour les bâtiments communaux pour un montant TTC de 1439.39 €.
- ◆ Devis de la Société IDEX pour le remplacement soupape sûreté, vase d'expansion et moteur circulateur sur circuit ECS aux vestiaires du Complexe Sportif pour un montant TTC de 1319.19 €.
- ◆ Devis de la Société IDEX pour le remplacement de circulateur radiateur à l'école maternelle « Les Sources » pour un montant TTC de 993.47 €.
- ◆ Devis de la Société IDEX pour le remplacement de la régulation circuit radiateur à l'école primaire « Les Sources » pour un montant TTC de 1247.85 €.
- ◆ Devis de la Société IDEX pour le remplacement de la régulation circuit radiateur au Restaurant Scolaire pour un montant TTC de 1247.85 €.
- ◆ Devis de la Société FROIDS ET MACHINES SAS pour l'achat d'un réfrigérateur au Restaurant Scolaire pour un montant TTC de 2088.22 €.
- ◆ Devis de la Société LA CLE DE SOL pour l'achat et pose de stores à l'école Primaire Pré des Saules pour un montant TTC de 7183.18 €.
- ◆ Devis de la Société TEREVA pour l'achat d'un mitigeur douche au Gymnase du Pré des Saules pour un montant TTC de 1634.60 €.
- ◆ Convention de prestation de service pour le service public de distribution d'eau potable avec la Lyonnaise des Eaux pour un montant 1200 € par semestre.

LE CONSEIL, à l'unanimité

DONNE acte à Monsieur le Maire , des actes de gestion définis ci-dessus dans le cadre de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée en application de la loi du 17 Décembre 1970.

OBJET : PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES CCO

Rapporteur : Monsieur JACQUENOD Victor

Monsieur JACQUENOD, délégué communautaire et Vice-Président de la Communauté de Communes d'Oyonnax, présente, conformément à l'article L5211-39 du code général des Collectivités territoriales, le rapport d'activité de la Communauté de Communes d'Oyonnax pour l'année 2008, à l'ensemble du Conseil.

Un exemplaire de la plaquette a été remis à chaque conseiller.

OBJET : CONVENTION DE SERVITUDE EDF

Rapporteur : V. JACQUENOD

Monsieur JACQUENOD informe l'assemblée que suite à de nombreux problèmes électriques sur le secteur du Mont Olivet, EDF a du renouveler la ligne HTA (20KVA) et modifier son implantation souterraine : passage sous les parcelle AP 474, AP 376 et AP 322 appartenant à la Commune. (voir plan)

Afin de procéder, **par acte authentique** à la régularisation de ladite convention pour implantation de lignes électriques, il convient de délibérer.

Il s'agit DE CONSENTIR à EDF le droit :

- d'établir à demeure dans une bande de 0.50 mètre de large, une canalisation souterraine sur une longueur de 60 mètres ainsi que ces accessoires.
- d'établir si besoin des bornes de repérage
- d'encastrier un ou plusieurs coffrets et/ou accessoires notamment dans un mur, un muret ou une façade, avec poste d'un câble en tranchée et/ou sur façades
- d'effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres, qui se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages, gênent leur pose ou pourraient par leur mouvement occasionner des dommages
- utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité

AUTORISE la constitution d'une servitude tel que définie dans la convention.

OBJET : RETROCESSION VOIRIE RUE ES SAUGES

Rapporteur : Jean-Georges ARBANT

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal que les propriétaires indivis de la parcelle AM108, située en bout de la Rue des Sauges, souhaitent la reverser dans le patrimoine communal.

Le 12 février 2004 le conseil Municipal délibérait favorablement, mais notait dans sa délibération que compte-tenu de la configuration de la voie, ni le chasse-neige, ni la benne à ordures ne pourraient y pénétrer. Dans ces conditions, les riverains n'ont pas souhaité signer l'acte, qui est toujours en attente chez le notaire.

Monsieur le Maire informe que le chasse-neige pénètre cependant bien dans cette impasse, mais en marche arrière. Ainsi il propose de clore ce dossier en retirant la close ayant trait au déneigement.

Monsieur le Maire sollicite donc le conseil municipal pour l'autoriser à reprendre la parcelle AM 108, desservant les trois propriétés situées en bout de la Rue des sauges appartenant à

- Monsieur et Madame ALIX PHILIPPE
- Monsieur et Madame DONJON MICHEL
- Monsieur et Madame DELAYE JEAN-CHARLES

Il rappelle que conformément à ce qui était prévu à l'origine, l'accès a été remis en état (goudronné) et éclairé (pose d'un mât).

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à 19 voix pour et une abstention, (Philippe ALIX se retire de la délibération ayant intérêt dans cette décision)

DECIDE l'acquisition à titre gracieux de la parcelle cadastrée AM 108, d'une superficie de 258 m² environ, et d'en supporter les charges notariales.

AFFIRME en connaître l'état et le juger satisfaisant pour une reprise.

AVERTIT que compte-tenu de la configuration de la voie, la benne à ordures ne pourra y pénétrer ; les copropriétaires devant déposer leur container en bout de l'impasse.

PROCEDERA au classement de cette Rue en voirie communale.

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour procéder aux formalités utiles à cette transaction.
Le Cabinet PASCAUD-MOREL-VUILLIEZ et PINSON d'Oyonnax sera chargé de la rédaction de l'acte.

DIT que ce tarif est valable pour la durée de l'année scolaire.

OBJET : REPARTITION DU PRODUIT PERCU A L'OCCASION DES CONCESSIONS DE CIMETIERE

Rapporteur : Marie-Christine DI GIUSEPPE

La base légale de répartition des produits perçus à l'occasion d'octroi de concessions de cimetière était jusqu'à présent 2/3 pour la Commune et 1/3 pour le CCAS. (ordonnance du 6/12/1843)

Dorénavant il ne convient plus de procéder à la répartition 2/3 – 1/3 sans volonté express de l'assemblée délibérante puisque la Commune peut librement décider des modalités de répartition.

Aussi, conformément à l'avis de la commission sociale réunie le 03.11.2009, il est proposé pour les années à venir d'attribuer la totalité des produits perçus à l'occasion d'octroi de concessions de cimetière au budget CCAS. Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité

VALIDE LA PROPOSITION CI-DESSUS

OBJET : TARIFS CIMETIERE

Rapporteur : Marie-Christine DI GIUSEPPE

Les tarifs relatifs aux ventes de concession de cimetière datent de 2002 et méritent d'être revus dans un premier temps pour arrondir les sommes.

Il est rappelé qu'en 2002, il avait été décidé les tarifs suivants :

Cimetière :

15 ans	42.69 Euros /M ²
30 ans	45.73 Euros /M ²

Jardin du souvenir :

15 ans	53.36 Euros l'alvéole
30 ans	106.71 Euros l'alvéole

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité

ACCEPTTE de porter les tarifs comme suit :

Cimetière :

15 ans	45 Euros / M ²
30 ans	50 Euros / M ²

Jardin du souvenir :

15 ans	55 Euros l'alvéole
30 ans	110 Euros l'alvéole

DIT que ces dispositions seront applicables dès que les formalités de publicité légales auront été effectuées.

OBJET : CUCS - CISP

Rapporteur : Marie-Claude ANCIAN

Marie-Claude Ancian, Maire adjoint déléguée aux affaires sociales rappelle qu'une réflexion est engagée depuis environ 6 mois sur l'intérêt d'intégrer un CUCS (Contrat Urbain de Cohésion sociale) et fait un bref rappel des enjeux et contenu du CUCS.

Ce contrat Urbain de cohésion sociale est un document d'action stratégique, élaboré par les partenaires locaux. Il définit le projet urbain et social qu'ils s'engagent à mettre en oeuvre pour réduire les écarts de développement entre les territoires et leur environnement. Il vise une meilleure intégration de ces territoires dans le fonctionnement de la ville et de l'agglomération dans laquelle ils se situent. Il doit permettre l'amélioration de la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires et favoriser l'égalité des chances entre tous les habitants d'une même collectivité. Ce contrat s'adosse à un diagnostic établi par l'ensemble des partenaires, précise les objectifs à atteindre assortis d'indicateurs, et définit les programmes d'action au service de ces objectifs.

Il est bien évident qu'un CUCS pour être efficace doit prendre en compte l'environnement des publics cibles dans son ensemble et par conséquent avoir pour territoire un périmètre cohérent. Il semble qu'à ce jour les communes d'Arbent, Bellignat et Oyonnax aient les mêmes enjeux, un environnement similaire et une envie particulière d'ouverture et de mutualisation des moyens d'action.

Aussi, Madame ANCIAN propose qu'un **Contrat Urbain de Cohésion Sociale intercommunal (CUCS)** soit créé entre les communes d'Arbent Bellignat et Oyonnax ainsi qu'un **Conseil Intercommunautaire de Sécurité et de Prévention de la Délinquance** (CISP), organe faisant partie intégrante des CUCS.

Ce nouveau périmètre de travail semble plus pertinent puisqu'il correspond

- à la zone police c'est à dire au territoire de compétence de la zone police nationale
- à une entité territoriale partagée par les habitants de ces 3 communes (sociologie comparable, continuité territoriale, collèges communs et zone d'influence partagée sur les 3 communes des Réseaux Réussite Scolaire (RRS) et Ambition réussite (RARE) ; les 3 communes ont une très forte proportion de logements sociaux de 32% à 47%, les 4 centres sociaux du bassin sont répartis sur ces 3 villes.)

En outre, dans le cadre du futur CISPD un **Diagnostic Local de Sécurité (DLS)** devra être réalisé. La réalisation d'un Contrat Local de sécurité (CLS) de nouvelle génération est le préalable à l'étude d'un projet de CLS tel que préconisé par le plan départemental de prévention de la délinquance.

Ce Diagnostic (DLS), portera à la fois sur : Un contrat de la situation en terme de délinquance.

- Un état des moyens et des actions de prévention déjà mis en oeuvre.
- Le ressenti de la population et ses attentes.
- Des orientations pour le plan d'actions.

Le coût de ce diagnostic (DLS) est estimé à moins de 20 000€ et pourra faire l'objet d'aides sollicitées par la mairie d'Oyonnax telles que les Fonds Interministériels de Prévention de la délinquance (FIPD), les fonds complémentaires au titre du CUCS

Il est alors proposé qu'une convention soit réalisée entre les 3 villes pour le paiement de la dépense nette restante. De plus, Oyonnax ayant constitué une équipe technique spécialisée dans la politique de la ville, cette dernière pourrait être mutualisée pour travailler pour le groupement des 3 Communes.

Vu la loi 2007-797 du 5/03/2007 relative à la prévention de la délinquance

Vu la loi 2006-396 du 31 mars 2006 portant sur l'égalité des chances

Vu l'article L2215-2 du CGCT fixant les modalités de l'association et de l'information du maire par le représentant de l'Etat dans le département en matière de lutte contre l'insécurité.

Vu le dernier alinéa de l'article L.121-14 du code de l'action sociale et de la famille relative à la contractualisation entre l'Etat et les collectivités territoriales en matière de politique de la ville

Vu le plan départemental de Prévention de la délinquance signé le 2 avril 2009 entre le Préfet de l'Ain, le procureur de la république et le Président du Conseil général de l'Ain

Vu la réunion des Maires des villes d'Arbent, Bellignat et Oyonnax en date du 16/10/2009

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité

VALIDE le principe de création d'un CUCS et CISP avec les Communes d'Arbent et Oyonnax

DECIDE de l'établissement d'un Diagnostic Local de Sécurité débouchant sur un Contrat Local de Sécurité (C.L.S.) de nouvelle génération.

DECIDE de conventionner avec Arbent et Oyonnax pour la prise en charge du financement de ce Diagnostic Local de Sécurité (D.L.S.). Cette prise en charge sera calculée sur la charge nette du diagnostic, au prorata des populations des 3 communes.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents et conventions à venir relatifs à ce dossier

**OBJET : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ELIMINATION DES DECHETS
– ANNEE 2008**

Rapporteur : Marie-Claude ANCIAN

Marie-Claude ANCIAN, Maire Adjoint délégué aux Affaires Sociales rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales et le décret n° 2000-404 du 11 Mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets font obligation aux Communes d'établir et publier un rapport annuel.

Il soumet au Conseil ce rapport comprenant la partie Commune et la partie CCO, et lui demande de l'approuver.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE le rapport annuel présenté,

DIT que ce rapport sera mis à la disposition du public à la Mairie dans les quinze jours qui suivent son adoption.

**OBJET : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DES TRANSPORTS
URBAINS – ANNEE 2008**

Rapporteur : Véronique RAVET

Madame RAVET Véronique, rappelle qu'en application des articles L. 2224-5 et L411-3 du Code général des Collectivités territoriales, la Commune se doit de présenter au Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics.

Elle soumet au Conseil le rapport transmis par la Communauté de Communes compétente en matière de transport urbain et demande de l'approuver.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE le rapport annuel présenté,

DIT que ce rapport sera mis à la disposition du public à la Mairie dans les quinze jours qui suivent son adoption.

**OBJET : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS
D'ASSAINISSEMENT ANNEE 2008**

Rapporteur : Jean PONCET

Monsieur PONCET Jean, Maire Adjoint délégué au Service Eaux Assainissement rappelle que la loi n° 95-101 du 02 Février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement et le décret N° 95-635 du 06 Mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement font obligation aux Communes d'établir et publier un rapport annuel.

Elle soumet au Conseil le rapport concernant l'assainissement et lui demande de l'approuver.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE le rapport annuel présenté,

DIT que ce rapport sera mis à la disposition du public à la Mairie dans les quinze jours qui suivent son adoption.

OBJET : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS De L'EAU - ANNEE 2008

Rapporteur : Jean Poncet

Monsieur Jean PONCET, Maire Adjoint délégué au Service des Eaux-Assainissement rappelle que la loi n° 95-101 du 02 Février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement et le décret N° 95-635 du 06 Mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement font obligation aux Communes d'établir et publier un rapport annuel.

Elle soumet au Conseil le rapport concernant l'assainissement et lui demande de l'approuver.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité

APPROUVE le rapport annuel présenté,

DIT que ce rapport sera mis à la disposition du public à la Mairie dans les quinze jours qui suivent son adoption.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION – RENOVATION DE LA FERME ALLOMBERT

Rapporteur : Monsieur JACQUENOD Victor

Le cahier des charges de rénovation de la Ferme Allombert prévoit la production d'un bâtiment démonstrateur à basse consommation énergétique. Aussi les choix techniques actuellement faits en matière d'énergie, d'isolation, etc...ont pour objectif d'atteindre le label Bâtiment Basse Consommation (BBC) Règlement Technique 2020 (RT 2020).

Compte-tenu de cette performance énergétique attendue, il est proposé de constituer un dossier de demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes et l'ADEME, dans le cadre de l'appel à projet régional « PREBAT », catégorie 1 bâtiment à réhabiliter.

Cet appel à projet s'inscrit dans l'accord cadre Etat-Région-Ademe 2007-2013 et dans le programme de Recherche et d'expérimentation sur l'énergie dans le bâtiment, PREBAT. La subvention pouvant être accordée si le dossier est retenu après passage devant jury est de 50€ / m².

Pour le montage de ce dossier l'appui d'ELIANTHE sera aussi demandé.

Le dépôt du dossier devant être réalisé avant le 15/12/2009, il convient d'ores et déjà de délibérer.

LE CONSEIL, APRES AVOIR DELIBERE, à l'unanimité

AUTORISE LE MAIRE à déposer la demande de subvention relative au ré-aménagement de la Ferme Allombert, notamment dans le cadre de l'appel à projet régional PREBAT.

INFO PRET 2009

Monsieur ARBANT rappelle que par délibération du 20.03.2008 le Conseil municipal donnait délégation à monsieur le Maire pour la gestion courante de la Commune et notamment la réalisation des emprunts destinés au

financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts.

Aussi l'emprunt de 300 000 € inscrit au budget supplémentaire 2009 fera l'objet d'une décision du maire et non d'une délibération. (administrativement plus facile).

Cette note a donc pour objet d'expliquer cette emprunt et le choix du type de prêt.
Ce prêt a pour but essentiellement de financer la ferme allombert (2 000 000 €)

Plan de financement de la ferme :

1 200 000.00 € épargne
250 000.00 € excédent prévisionnel 2009 (BP BS)
300 000.00 € prêt inscrit au BS 2009
300 000.00 € prêt 2010

2 050 000.00 €

Pour étaler le remboursement en Capital, Monsieur ARBANT propose d'emprunter dès 2009, même si la trésorerie ne le nécessite pas.

L'objectif étant de ne pas dépasser 1 800 000€ d'emprunt sur le mandat avec un remboursement de 300 000 € / an en Capital.

A ce jour deux possibilités :

	Fixe	Fixe révisable Bi-index *
Durée du prêt	15 ans	15 ans
Périodicité	Trimestrielle	Trimestrielle
Taux	3.75%	Euribor 3 mois + marge 0.42 %**
Amortissement	Constant (5000€)	Constant (5000€)
1 ^{ère} échéance	7 781.25 €	5 838.08 €
Dernière échéance	5 047.92 €	5 014.44 €
Intérêts	86 995.83 €	26 214.74 €
Coût total crédit	386 995.83 €	326 214.74 €
Commission	150 €	150 €

* ce prêt permet de choisir à chaque échéance de revenir sur un taux fixe sans indemnités.

** le 09/11/2009 : euribor 3 mois = 0.71% => taux : 1.13%

Sur l'année 2010 seulement (soit 3 échéances) le gain pourrait être de 5 860.07 €

Taux fixe : 23 387.50 € - Taux variable : 17 527.43 €

=> orientation plutôt sur le fixe révisable bi-index

APRES EXAMEN ET DISCUSSION

LE CONSEIL, OUI LE RAPPORT DES COMMISSIONS

FINANCES - BUDGET

Monsieur ARBANT informe que le marché passé entre la Lyonnaise des eaux et la CCO concernant l'exploitation de la station d'épuration de Groissiat a été annulé par le tribunal administratif. Ainsi une nouvelle consultation a été lancée et la Lyonnaise a de nouveau été retenue mais avec un coût inférieur, entraînant un gain d'environ 15 % non négligeable pour les collectivités. Les charges de fonctionnement

étant bien moindres, la CCO devrait arriver à équilibrer son budget d'assainissement tout en limitant les augmentations du prix de l'assainissement facturé aux communes. (contrairement à ce qui était prévu.) Enfin il ajoute qu'avec 5 millions d'euros destinés à la station d'épuration de Dortan et 2 millions d'Euros au cheminement des eaux usées de Martignat à Pont Royat, la CCO achève les travaux environnementaux sur le bassin.

Concernant le vote du budget 2010, Monsieur ARBANT informe qu'il serait préférable d'attendre le premier trimestre afin d'avoir plus de lisibilité quant aux ressources à venir (réforme de la taxe professionnelle)

Il rappelle comme ceci a été présenté ci-avant que la signature du contrat de prêt aura lieu en décembre pour profiter des taux bas, pour un tirage mars 2010.

CULTURE SPORT

Monsieur ALIX rappelle quelques dates importantes sur décembre 2009 à savoir :

- le téléthon le 5/12/2009
- la réception sportifs et bacheliers méritants le 18/12/2009

Il annonce aussi la belle performance de *Florian SCHÄFER* qui a terminé 1^{er} au championnat du monde de triathlon.

Enfin, il informe que la Voix des Renouillus est actuellement à l'ESAT. Elle sera finalisée en principe le 4 décembre pour être livrée le mercredi 16 décembre au Centre Prévert pour distribution par les jeunes du Centre. Cette voix des Renouillus sera entièrement réalisée en couleurs.

Enfin, il précise que les illuminations sont actuellement testées et seront effectivement mises en service le 7 décembre prochain.

SOCIAL

Marie-Claude ANCIAN informe le conseil que l'association d'animation de la mapa organise le 12 décembre une journée porte ouverte à la résidence.

Concernant Jacques Prévert, il est noté que le déficit est quasiment ramené à zéro, grâce à une gestion drastique des dépenses de l'association. Aussi, Monsieur ARBANT précise qu'il serait favorable à l'attribution d'une subvention sur 2010 conforme aux attentes de la structure. Il convient naturellement de montrer aux membres de l'association et notamment à Mme la présidente et Monsieur le Trésorier que la Commune est derrière eux et les soutient dans leurs efforts.

CCAS – Toufik chergiu ne pouvant être présent aux réunions du CCAS devrait poser sa démission. Aussi il conviendra d'élire lors du prochain Conseil Municipal un(e) élu(e) pour le remplacer. Mme Janick Paris-Cadet serait intéressée.

EAU – TRAVAUX

Monsieur PONCET informe le Conseil que la commission est en train de travailler sur le règlement des eaux et sur les demandes de travaux 2010

SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'éducation nationale ne souhaite pas agréer Mme FLUTET Vanina en langues étrangères pour intervenir dans les écoles malgré son excellent travail au sein des écoles.

Il rappelle aussi que les enfants de CM1 et CM2 voteront le 20 novembre prochain afin d'élire 15 représentants au Conseil Municipal d'enfants. La mise en place de ce conseil municipal d'enfants (CME) aura lieu le mercredi 2.12.2009 à 18heures en mairie.

Réunions - invitations

30/11/2009 - invitation comité de ligne TER 18H30 à Valexpo – Victor Jacquenod et Gilles Monsarrat s'y rendront.

2/12/2009 – CLD – Port : S'excuser : En même temps que la mise en place du conseil municipal d'enfants -

